

## **CH\_VB 6044 2001-2729 vom 26. November 2001**

Bundesverwaltung, 2001-11-26, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_6044\\_2001-2729](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_6044_2001-2729)

FR: CH\_VB 6044 2001-2729 du 26 novembre 2001

IT: CH\_VB 6044 2001-2729 del 26 novembre 2001

### **Erwägungen**

#### **E. 6**

ho 26 novembre 2001 au 30 novembre 2002 – Photronics SA, 2007 Neuchâtel contrôle informatique des 3 sites de production en Europe (Dresden, Manchester et Bridgend) 1 ho

#### **E. 9**

décembre 2001 au 14 décembre 2002 – Hort Coating Center SA, 3960 Sierre préparation des surfaces, sablage et plasma 4 ho ou f 29 octobre 2001 au 2 novembre 2002 (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

6045 Permis concernant la durée du travail octroyés Travail de nuit Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr) – Topventil SA, 2000 Neuchâtel nettoyage industriel de ventilation pour les restaurants, hôtels, hôpitaux et autres entreprises établis sur tout le territoire Suisse

#### **E. 12**

novembre 2001 au 13 novembre 2004 (renouvellement) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50). 18 décembre 2001 Secrétariat d'Etat à l'économie: Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2001 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 50 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 18.12.2001 Date Data Seite 6044-6045 Page Pagina Ref. No 10 125 866 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises

par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.